

Image not found or type unknown



Accident de la route datant d'il y a 10 ans.

Par **missbrune75000**, le **06/05/2008** à **22:13**

bonsoir,
il y a 10 ans, j'ai renversé un homme sur un passage piétons alors qu'il passait.
c'était un accident, sans aucun "tort" de ma part (boisson ou autre).
aujourd'hui, je reçois une sorte de procédure où il me demande 5000 euros pour les préjudices
qu'il a soi-disant eu à supporter.

que puis-je faire donc? est-il dans son bon droit 10 ans après?

merci par avance de votre réponse.